

**Département de Meurthe et Moselle**

**Arrondissement de TOUL**

**Canton de TOUL NORD**

**Commune d'INGERAY**

**Compte-rendu de la séance ordinaire du  
CONSEIL MUNICIPAL du 12 avril 2018**

L'an deux mil dix-huit, le douze avril, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la commune d'Ingeray étant réunis au lieu ordinaire de ses séances et après convocation légale, sous la présidence du maire, M. FONTAINE

Etaient présents : M COTTRELLE / M. DINEE / M. FONTAINE / MME FRAULOB / M. HALLER / M. METZ / M. THIRIET / MME THOUVENOT.

Absents excusés : M. LELEU / M. MARC / M. PREVOST

Etaient absents : MME DESPAQUIS / M. GERARD / M. LACROIX

Procurations : M. LELEU A MME THOUVENOT / M. PREVOST A M. HALLER

Secrétaire de séance : conformément à l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : **Mme FRAULOB** ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**Nb de conseillers en exercice : 14 - présents 8 - votants : 10 - majorité absolue : 6**

La séance est ouverte à 20h00.

Après avoir auditionné ce matin les différents candidats à la reprise du poste de secrétaire de mairie, en présence de Mme THOUVENOT, 1<sup>ère</sup> Adjointe et Mme GAILLARD du Centre de Gestion de Meurthe-et-Moselle, le maire sollicite l'autorisation d'ajouter à l'ordre du jour une délibération ouvrant un poste d'agent contractuel ; autorisation qui lui est accordée à l'unanimité.

**1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL DU 30 JANVIER 2018**

Après relecture, le compte-rendu n'appelle aucune remarque et est approuvé à l'unanimité.

**2. VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017**

Mme THOUVENOT, rapporteur de la Commission Finances, présente le compte administratif et arrête les comptes comme suit :

INVESTISSEMENT

Dépenses	Prévu	465 419,49
	Réalisé	340 094,17
	Reste à Réaliser	92 566,49

Recettes	Prévu	465 419,49
	Réalisé	276 610,00
	Reste à Réaliser	0

FONCTIONNEMENT

Dépenses	Prévu	553 299,76
	Réalisé	313 304,69
	Reste à Réaliser	0

Recettes	Prévu	553 299,76
	Réalisé	405 451,28
	Reste à Réaliser	0

RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE

Investissement	- 63 484,17
Fonctionnement	+ 92 146,59
Résultat global	+ 28 662,42

Après avoir invité le maire à quitter le conseil, Mme THOUVENOT soumet au vote les écritures présentées.

- ⇒ Après en avoir délibéré à l'unanimité par 9 voix POUR, déduction faite de celle du Maire, le conseil municipal **VOTE** le compte administratif de l'exercice 2017 comme ci-dessus arrêté.

### 3. **APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017**

En remettant aux conseillers une copie de la page intitulée « résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés », Mme THOUVENOT, rapporteur de la Commission Finances, rappelle aux membres du conseil que le compte de gestion est établi par la Trésorerie de Toul à la clôture de l'exercice et qu'il doit être identique aux comptes arrêtés par la commune.

- ⇒ Après en avoir délibéré à l'unanimité par 10 voix POUR, le **CONSEIL MUNICIPAL VOTE** le compte de gestion 2017, après avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

### 4. **AFFECTATION DU RESULTAT 2017**

Considérant que le compte administratif fait apparaître :

Un excédent de fonctionnement de	92 146,59
Un excédent reporté de	172 320,70
<b>Soit un excédent cumulé de</b>	<b>264 467,29</b>
Un excédent d'investissement de	11 408,95
Un déficit des restes à réaliser en dépenses d'investissement de	92 566,49
<b>Soit un besoin de financement de</b>	<b>81 157,54</b>
<b>DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation 2017 comme suit</b>	
EXCEDENT	264 467,29
Affectation complémentaire en réserve au 1068	81 157,54
Résultat reporté en fonctionnement au 002	183 309,75
Résultat d'investissement excédent reporté	11 408,95

- ⇒ Après en avoir délibéré à l'unanimité par 10 voix POUR, le conseil municipal **AUTORISE M.** le maire à signer tous les documents afférents à l'affectation du résultat 2017.

### 5. **VOTE DU TAUX DES TROIS TAXES DIRECTES LOCALES**

Le maire présente au conseil l'état 1259 de notification des taux d'imposition 2018, calculés SANS augmentation par rapport à 2017 :

- ⇒ Après en avoir délibéré à l'unanimité par 10 voix POUR, le conseil municipal **VOTE** les taux des taxes comme suit :

Taxe	Taux voté
Taxe d'habitation	13.93
Taxe foncière sur le bâti	14.22
Taxe foncière sur le non bâti	35.18

### 6. **SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

Le maire informe le conseil qu'il a reçu en mairie diverses demandes de subventions qui ont été présentées à la commission finances. Il s'agit de :

Nom	montant
ADAPEC	500
Comité des Fêtes	500
Comité départemental concours sur la déportation	50
Une rose, un espoir	80
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 130</b>

- ⇒ Après en avoir délibéré à l'unanimité par 10 voix POUR, le conseil municipal **VOTE** les subventions ci-dessus énoncées et **PREVOIT** les crédits nécessaires au BP 2018.

### 7. **VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017**

Mme THOUVENOT, rapporteur de la Commission Finances, présente le budget prévisionnel 2018 :

Dépenses INVESTISSEMENT	Prévu	Restes à réaliser	Total
	276 498.85	92 566.49	369 065.34
Recettes INVESTISSEMENT	369 065.34	0	369 065.34

Dépenses FONCTIONNEMENT	Prévu	Restes à réaliser	Total
	604 546.70	0	604 546.70
Recettes INVESTISSEMENT	653 488.70	0	653 488.70

⇒ Après en avoir délibéré à l'unanimité par 10 voix POUR, le conseil municipal VOTE le BP 2018 tel que présenté ci-dessus.

#### **8. NOUVELLES OBLIGATIONS DES COLLECTIVITES / REFERENT DEONTOLOGUE : SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION 54**

Le Centre de Gestion de Meurthe-et-Moselle s'est porté volontaire pour expérimenter le nouveau dispositif de médiation préalable obligatoire régi par le décret n°2018-101 du 16 février 2018.

L'expérimentation débutera au 1er avril 2018 et prendra fin au 18 novembre 2020. Les collectivités intéressées ont jusqu'au 1er septembre 2018 pour adhérer à ce nouveau service.

L'intérêt de la médiation préalable est de permettre de trouver une solution amiable aux litiges de la fonction publique opposant les agents à leur collectivité, avec pour finalité d'éviter au possible les recours contentieux, qui requièrent un traitement long auprès des tribunaux administratifs et qui bien souvent entraînent la détérioration des rapports entre agent et employeur.

Les médiateurs du centre de gestion exerceront leurs missions en toute impartialité et respecteront la charte définie par le centre de gestion.

⇒ Après en avoir délibéré à l'unanimité par 10 voix POUR, le conseil municipal DECIDE

- **d'adhérer** au dispositif de médiation préalable obligatoire,
- **d'autoriser** le Maire/Président à signer la convention et à prendre toute décision utile à la mise en œuvre de cette dernière

#### **9. NOUVELLES OBLIGATIONS DES COLLECTIVITES : REGLEMENT GENERAL DE PROTECTION DES DONNEES DIT RGPD : SIGNATURE D'UNE CONVENTION / MUTUALISATION AVEC LE CENTRE DE GESTION 54**

Le Maire expose à l'assemblée le projet d'adhésion au service de mise en conformité avec la réglementation européenne « RGPD », proposé par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Meurthe-et-Moselle (dit le « CDG54 »).

Le règlement européen 2016/679 dit « RGPD » entre en vigueur le 25 mai 2018. Il apporte de nombreuses modifications en matière de sécurité des données à caractère personnel et rend obligatoire leur application. En effet, le non-respect de ces nouvelles obligations entraîne des sanctions lourdes (amendes administratives pouvant aller jusqu'à

20 000 000€), conformément aux articles 83 et 84 du RGPD.

Le CDG 54 propose, en conséquence, la mise à disposition de son **Délégué à la Protection des Données**. La désignation de cet acteur de la protection des données constitue une obligation légale pour toute entité publique.

- **d'autoriser** le Maire à signer la convention de mutualisation avec le CDG54
- **d'autoriser** le Maire à prendre et à signer tout acte relatif à la présente mission de mise en conformité avec la réglementation européenne et nationale
- **d'autoriser** le Maire à désigner le Délégué à la Protection des Données du CDG54, comme étant notre Délégué à la Protection des Données
- **d'adhérer** au dispositif de médiation préalable obligatoire,
- **d'autoriser** le Maire à signer la convention et à prendre toute décision utile à la mise en œuvre de cette dernière

#### **10. SIGNATURE CONTRAT GROUPE « RISQUES STATUTAIRES ET PREVOYANCE » AVEC LE CENTRE DE GESTION 54 L'AUTORISANT A LANCER UN APPEL D'OFFRE**

Le Maire informe le conseil que depuis le décret n° 2011-1474 paru le 10 novembre 2011, les employeurs publics ont la possibilité de contribuer financièrement à des contrats d'assurances destinés à couvrir le risque santé et/ou le risque prévoyance de leurs agents.

Le Centre de Gestion de Meurthe-et-Moselle a décidé de renouveler sa démarche initiée en 2012 et de relancer une procédure de mise en concurrence qui portera sur le risque Prévoyance.

Il propose aux collectivités intéressées de se joindre à cette procédure en lui donnant mandat par délibération.

A l'issue de la consultation, les garanties et les taux de cotisation de l'offre retenue seront présentés aux collectivités.

⇒ Après en avoir délibéré par 10 voix POUR, le conseil municipal,

- **DECIDE** de se joindre à la procédure de mise en concurrence pour la passation de la convention de participation pour le risque prévoyance que le Centre de Gestion de Meurthe-et-Moselle va engager en 2018 conformément à l'article 25 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.
- **PREND ACTE** que les tarifs et garanties lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse prendre décision de signer ou non la convention de participation souscrite par le Centre de Gestion de Meurthe-et-Moselle à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

#### **11. FINANCES / DEVIS EXTENSION DU RESEAU ELECTRIQUE COMMUNAL**

M. le maire présente deux devis aux conseillers ici présents.

- ⇒ Après en avoir délibéré par 10 voix POUR, le conseil municipal RETIENT la société CITEOS et AUTORISE le maire à signer un devis estimatif de 2 081 euros HT et INSCRIT les crédits nécessaires au BP 2018.

#### **12. FINANCES / DEVIS PORTE ENTREE MAIRIE ET SALLE CANTINE**

M. le maire présente trois devis aux conseillers ici présents.

- ⇒ Après en avoir délibéré par 10 voix POUR, le conseil municipal RETIENT le devis de la société MULTIPOSE pour un montant total estimatif de 7734.93 euros HT et INSCRIT les crédits nécessaires au BP 2018.

#### **13. CONTROLE DES BORNES A INCENDIE : PROJET DE CONVENTION DE MUTUALISATION CC2T - COMMUNE D'AINGERAY**

Le maire informe le conseil qu'il est possible de signer une convention de mutualisation de services avec la CC2T pour réduire de façon conséquente le coût du contrôle des bornes à incendie qui incombe aux communes depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

- ⇒ Après en avoir délibéré par 10 voix POUR, le conseil municipal AUTORISE le maire à signer une convention de mutualisation de contrôle des bornes à incendie avec la CC2T et tous les documents afférents à ce dossier.

#### **14. FINANCES / ACHAT DE PARCELLE**

M. le Maire informe le conseil avoir été interpellé par un propriétaire foncier désirant vendre sa parcelle D 83 sise à la Côte du Four d'une superficie de 310 m<sup>2</sup>.

Après contact pris avec son notaire, le propriétaire propose de céder sa parcelle au prix de 1000 euros ; frais de notaire à la charge de la commune.

- Après en avoir délibéré à l'unanimité par 10 voix POUR, le conseil municipal DECIDE
- **AUTORISE** le maire à acheter la parcelle D 83 de 310 m<sup>2</sup> sise à la Côte du Four au prix de 1000 (mille) euros et à signer tous les documents afférents à ce dossier ;
- **PREVOIT** les crédits nécessaires au budget primitif 2018.

#### **15. OUVERTURE D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2EME CLASSE CONTRACTUEL**

Le maire présente au conseil les différentes démarches effectuées : déclaration de création de poste pour lancer un appel à candidatures, travail de sélection des candidatures effectué conjointement par la mairie et le centre gestion 54, audition de divers candidats et sélection de la nouvelle secrétaire de mairie, le maire invite le conseil à se prononcer sur l'ouverture d'un poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe contractuel, à 35 heures hebdomadaires, à compter du 2 mai 2018 pour une durée de 3 ans, éventuellement renouvelable.

- ⇒ Après en avoir délibéré par 10 voix POUR, le conseil municipal, ACCEPTE la création d'un poste d'agent contractuel en qualité d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe, à compter du 2 mai 2018 pour une durée de 3 ans, éventuellement renouvelable.

#### **16. DIVERS**

a) Cérémonie du 8 mai : (en attente confirmation mairie de Sexey-les-Bois)

- 10h00 commémoration au monument aux morts Sexey
- 10h15 commémoration au monument aux morts Aingeray
- 10h30 messe à Aingeray
- 11h30 vin d'honneur à Aingeray

A noter : à compter du 11 novembre 2018 qui sera aussi la commémoration du 100<sup>ème</sup> anniversaire de l'armistice, les communes organiseront une seule grosse cérémonie mutualisée selon un calendrier qui sera communiqué ultérieurement.

- b) Détérioration du chemin d'accès au bois du Namplain : le maire signale que le chemin a été remis en état par l'exploitant forestier.
- c) Exposition train miniature : le maire informe le conseil qu'un habitant d'Aingeray et passionné de train miniature désire exposer en permanence un magnifique circuit. Une salle communale pourrait lui être mise à disposition à compter de mi-juillet 2018.

L'ordre du jour étant achevé, la séance est levée à 22H00.  
Fait à Aingeray, le 16 avril 2018

Le Maire,  
André FONTAINE

The image shows the official seal of the Municipality of Aingeray. The seal is circular and contains the text "MAIRIE DE AINGERAY" at the top and "54460" at the bottom. In the center of the seal is a coat of arms featuring a castle or tower. A handwritten signature in black ink is written across the seal.